Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260320-202602004004-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**02**	**004**	**004**

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670
Téléphone 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt six, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le seize mars deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)

Nbre de Conseillers en ex : 14
Nbre de Présents : 13
Nbre de votants : 14

Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Joëlle HACHEM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, Marcel L'HOSTIS, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC, Barbara GUYADER
Absente excusée : Cathy AUTRET GUILLERM qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE

A été élue secrétaire de séance : Laurence GRAFF

➢ CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de des articles L2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 postes d'adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 14 voix pour, la création de 3 postes d'adjoints.
Le Maire précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dés leur élection

Secrétaire de séance
Laurence GRAFF

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 20 mars 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29 (Finistère)